

# PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

## « LA FIDÉLITÉ GIVRÉE »

### LE RÈGLEMENT

#### **1 – La fidélité chez LA FABRIQUE GIVREE ... c'est quoi ?**

Le programme de fidélité « La fidélité Givrée » permet aux clients particuliers des boutiques sous enseigne LA FABRIQUE GIVREE de cumuler des « Points givrés » lors de leurs achats (hors produits alcoolisés) dans les boutiques (hors site Internet et hors Food Society de Lyon) ou en relevant des défis ; ces « Points givrés » étant ensuite convertibles en produits ou objets.

#### **2 – Comment adhérer au programme de fidélité « La fidélité Givrée » ?**

L'adhésion au programme de fidélité « La fidélité Givrée » est gratuite.

Elle nécessite une inscription en ligne <https://www.lafabriquegivree.com/content/106-fidelite>

Cette inscription entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

#### **3 – L'identification au programme de fidélité « La fidélité Givrée »**

A l'issue de son inscription, s'il le souhaite, le client pourra obtenir une carte de fidélité dématérialisée qu'il pourra stocker dans son Wallet via Google Play ou Apple Wallet.

Cette carte lui permettra de s'identifier à la caisse des boutiques LA FABRIQUE GIVREE. A défaut, il devra le faire en utilisant son numéro de portable ou son adresse mail.

#### **4 – Comment obtenir des « Points givrés » ?**

Chaque achat effectué (hors produits alcoolisés) permet au client identifié d'obtenir des « Points givrés » selon la condition suivante : 1 € dépensé = 1 « Point givré » attribué.

Le montant d'achat pris en compte pour le calcul des « Points givrés » est le prix total net TTC à payer (c'est-à-dire après déduction de toutes remises, ristournes, etc...).

Le client peut également obtenir des « Points givrés » ou bénéficier de remises en relevant certains défis lancés par LA FABRIQUE GIVREE.

#### **5 – Visualisation des « Points givrés »**

Le client peut, à tout moment, prendre connaissance du solde de ses « Points givrés » :

- sur simple demande en boutique ;
- depuis son compte fidélité « La fidélité Givrée » en ligne.



LA FABRIQUE  
**GIVRÉE**<sup>TM</sup>  
ARTISTE GLACIER

# PROGRAMME DE FIDÉLITÉ « LA FIDÉLITÉ GIVRÉE »

## LE RÈGLEMENT

### **6 – Comment transformer ses « Points givrés » ?**

Les « Points givrés » sont transformables dans toutes les boutiques LA FABRIQUE GIVREE à l'occasion d'un acte d'achat ultérieur à celui ayant permis l'acquisition de « Points givrés ».

Ils donnent le droit au client de choisir un ou plusieurs produits, dont la nature et la valeur, exprimée en « Points givrés », est déterminée à la rubrique « Fidélité en boutique » du site <https://www.lafabriquegivree.com/> ou dans tout autre support spécifique que LA FABRIQUE GIVREE déciderait de mettre en place, dans la limite :

- du solde de « Points givrés » acquis par le client.
- des stocks disponibles. En cas de rupture de stocks, le client devra réitérer sa demande (sauf déréférencement du cadeau) ou reporter son choix sur un autre produit ou objet.

Les « Points givrés » ne sont pas négociables en espèces et ne peuvent pas faire l'objet d'un avoir. Ils sont personnels et non cessibles.

Les « Points givrés » acquis sont valables au maximum 36 mois. Passé ce délai, ils seront automatiquement perdus pour le client.

Dans le cas où un client ne ferait pas d'achats en boutique pendant une période de 13 mois, il perdra tous ses « Points givrés ».

### **7 – Modifications ou arrêt du programme de fidélité « La fidélité Givrée »**

LA FABRIQUE GIVREE se réserve le droit à tout moment :

- de faire évoluer le contenu de son programme de fidélité ;
- de modifier le présent règlement ou de suspendre voire de supprimer le programme de fidélité « La fidélité Givrée ! » sous réserve d'en informer par tous moyens jugés nécessaires et suffisamment à l'avance les clients.

En cas d'arrêt du programme de fidélité « La fidélité Givrée », les clients bénéficieront alors d'un délai de 4 mois pour solder leur compte fidélité à compter de l'annonce qui en sera faite par LA FABRIQUE GIVREE. Passé ce délai les « Points givrés » seront définitivement perdus.

Aucune modification du présent règlement, ni la cessation du programme de fidélité « La fidélité Givrée » n'ouvriront droit à une quelconque indemnité pour le client.

### **8 – Données personnelles**

Tout client dispose des droits d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données qui le concernent, du droit de définir des directives sur la manière dont il entend que soient exercés ces droits après son décès, du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces droits peuvent être exercés auprès du DPO par courrier postal (LA FABRIQUE GIVREE - DPO - ZI - BP 4 - 88510 ELOYES Cedex - France) ou mail ([dpo@lafabriquegivree.com](mailto:dpo@lafabriquegivree.com)), accompagné d'une copie d'un titre d'identité comportant sa signature.

Si un client demande à être supprimé du fichier client LA FABRIQUE GIVREE, il devra s'organiser pour consommer ses « Points givrés » avant sa demande ; à défaut, il les perdra.